

2^e année
Liste d'articles scolaires 2018-2019

L'équipe des enseignants de 2^e année ont déjà acheté le matériel pour les élèves.

Pour couvrir le coût du matériel déjà acheté par l'école, nous vous demandons de bien vouloir envoyer 40\$ (chèque ou argent comptant) à l'enseignant de votre enfant le jour de la rentrée en septembre.

Des frais de 40 \$ couvrent tous les articles scolaires dont l'enfant aura besoin pour l'année scolaire sauf pour les objets suivants que vous serez responsable de fournir pour votre enfant :

s.v.p. veuillez identifier chaque article scolaire avec le nom de l'élève

Quantité	Description
2	boîtes à crayons rigide
2	boîtes de 150 mouchoirs (ou 1 de 300 mouchoirs)
1	boîte de cuillères en plastique

Note importante :

Nous vous demandons d'identifier tous les articles scolaires de votre enfant avant la rentrée scolaire. Nous avons besoin de ces articles scolaires ainsi que 40\$.

Éducation physique: L'élève doit porter ses espadrilles pour l'intérieur (pas de semelles noires) et s'habiller convenablement pour l'activité physique.

Les flipflops et les crocs ne sont pas recommandés pour la cours de récréation; des sandales attachées sont plus appropriées.

Liste des objets interdits à l'école	Interdits à l'école mais permis dans l'autobus
Baladeur et MP3	Baladeur et MP3
Jeux vidéo et tout appareil électronique	Jeux vidéo
Fidget spinner	Fidget spinner
Cellulaire et appareils photos digitales	
Bakugan	Les objets interdits seront confisqués. Le personnel se réserve le droit d'interdire des objets non-mentionnés sur la liste qui pourraient nuire au bon déroulement et à la sécurité de la journée scolaire.
Jouets violents (épée, fusils, etc....)	
Planche à roulettes	
Pokémon et cartes / jouets semblables	
Tout objet dangereux	

20 juin 2018